

**RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC et MOTIVATION DE LA  
DÉCISION PRISE  
SUR 2 PROJETS D'ARRÊTÉS LIÉS A LA CAMPAGNE DE CHASSE 2023-2024  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

---

- **Arrêté modificatif n°23EB587 à l'arrêté n° 23EB013 fixant les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs dans le département de la Charente-Maritime**
- **Arrêté modificatif n°23EB562 à l'arrêté n° 23EB038 fixant les prescriptions relatives à l'agrainage dans le département de la Charente-Maritime**

Les deux arrêtés ont été mis en consultation auprès du public du 20 juillet au 11 août 2023.

Aucune observation n'a été formulée sur les 2 arrêtés énoncés ci-dessus.

Ces deux projets d'arrêtés avaient fait l'objet d'avis favorables de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) en date du 18 avril et par voie électronique le 26 avril 2023.

Compte tenu de l'absence d'observation, il n'est pas proposé d'évolution des 2 arrêtés énoncés ci-dessus relatifs à la campagne cynégétique 2023-2024 dans le département de la Charente-Maritime.

Le

  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer par Intérim,

Le Chef du Service Eau, Biodiversité  
et Développement Durable

**Yann FONTAINE**